



ESR : CIRCULAIRE RÉACTIONNAIRE, RIPOSTE RÉVOLUTIONNAIRE !

Le 4 octobre, les établissements d'enseignements supérieurs se sont vus notifiés d'une circulaire du nouveau ministre réactionnaire de l'enseignement supérieur, Hetzel.

PETITS RAPPELS SUR LE MINISTRE

Il a été l'architecte dès 2006 du rapport préfigurant la Loi LRU : autonomie et restructuration, généralisation des PPP, régionalisation, atomisation de la recherche.

En 2023, après plusieurs tentatives pendant le mouvement des retraites, il co-signe une proposition de loi visant « *l'occupation illicite des locaux universitaires* » c'est-à-dire pénaliser « *le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement sans y être habilité (...) dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement* ». Ce texte faisait suite à un amendement au projet de loi de programmation de la recherche déposé en 2019 par son groupe politique (LR) mais retoqué par le Conseil constitutionnel.

Dans la droite ligne des Vidal-Blanquer, il a été à l'origine d'une demande de mise en place d'une commission d'enquête contre l'entrisme et les dérives idéologiques de « *l'islamo-gauchisme* » à l'université.

Rappelons également les autres positions réactionnaires de Hetzel : son vote contre le mariage pour tous, son vote contre la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les femmes seules, son vote contre la constitutionnalisation du droit à l'avortement, la centaine d'amendements qu'il a portés contre le projet de loi sur la fin de vie... Enfin dans la ligne de l'extrême-droite conspirationniste, il a défendu le non-port du masque dans le primaire, l'usage de l'hydroxychloroquine et de l'homéopathie pendant l'épidémie de Covid-19, s'opposant aux côtés de Phillipot ou Trotta, conspirationnistes fascistes notoires, à la « *dictature sanitaire* ».

Bref on est encore une fois face à un ministre plus que soluble dans l'extrême-droite.

POURQUOI CETTE CIRCULAIRE ?

D'abord parce que que des mouvements de solidarité légitimes avec les populations bombardées du fait de la politique mortifère du gouvernement d'extrême-droite israélien s'amplifient dans les universités et notamment à Sciences-Po Paris.

Ensuite, parce que quand il était député, ses précédentes propositions de loi visant expressément les franchises universitaires et les mobilisations étudiantes furent rejetées, il a aujourd'hui en tant que ministre les mains libres pour cracher toute sa haine raciste et réactionnaire.

En faisant appel à l'article 40 du code de procédure pénal, que le nouveau patron de Sciences-Po Paris s'est appliqué à suivre, il criminalise de fait les mobilisations contre la politique fasciste du gouvernement israélien et pose un jalon dangereux pour celles d'un mouvement social à venir, face à un plan d'austérité sans précédents, des projets de lois qui fleurent bon le fumier brun, et fait de tout fonctionnaire le collaborateur du gouvernement.

La CNT 35 appelle à amplifier les mobilisations en cours et futures, dans l'ESR et ailleurs, à se syndiquer, à se défendre collectivement face à la criminalisation du mouvement social, à un cessez le feu immédiat et à la libération de tou·tes les otages israélien·nes et palestinien·nes.

À BAS L'ÉTAT ! À BAS LA GUERRE !